



LES AMIS D'ACCOMPAGNER

VZW
ASBL

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

ÉDITORIAL

Alea jacta est ! Nous déménagerons ! Ceci est cette fois une certitude...

Après une année de recherches laborieuses et infructueuses, nous avons enfin trouvé où nous implanter. Comme vous

pourrez le visualiser sur la carte en fin de cette *Lettre Info*, Les Amis d'Accompagner vivra bientôt au cœur d'un cercle reprenant les stations de métro Simonis, Étangs Noirs/Zwarte Vijvers et Ribaucourt. Si aujourd'hui nos usagers doivent venir chez nous, cette nouvelle localisation nous permettra demain d'aller vers eux.

Le chantier de l'aménagement va s'ouvrir. Nous voulons des locaux écoresponsables où il fera bon travailler mais aussi et surtout, agréable d'y être accueilli. Car tout l'effort fourni est en faveur de ceux et celles vivant une difficulté, quelle qu'elle soit.

Un autre chantier s'ouvre en même temps : celui du bilinguisme. Sophie en Jean-Bosco zijn vooral in dienst van onze Nederlandstalige begunstigden en partners. De ce fait, nous passons de deux personnes salariées à quatre.

Et si cela aussi a un coût, nous prenons toutefois un risque mesuré.

Avec les subsides d'une reconnaissance officielle - car notre projet correspond exactement à la définition légale d'un « centre d'aide aux personnes » (CAP) - et votre soutien indéfectible, nous faisons le pari du développement de notre service. Soyez sans crainte, nous poursuivrons nos accompagnements de terrain. Cette spécificité est notre plus-value. Elle est irremplaçable. Encore merci, et croyez en notre dévouement à la cause des plus démunis.

Fr Guy Leroy

Une mission parmi d'autres

Pour illustrer notre action, nous vous proposons régulièrement la lecture d'un ordre de mission ainsi que le retour qu'en a fait le bénévole accompagnant. Cette fois, Ilaria a réalisé un accompagnement à la demande du service social de l'hôpital Molière Longchamp.

Vous partager ceci nous semble judicieux, car cet exemple illustre bien le fait que les bénévoles soutiennent des démarches qui auraient pu être faites avec l'aide d'un parent, d'un ami, d'un voisin. La place que prend le bénévole est régulièrement celle laissée par un entourage absent.

La demande du service social de l'hôpital Molière Longchamp

Monsieur W. est âgé de 61 ans, il est hospitalisé en psychiatrie à l'hôpital Molière Longchamp. Il doit bientôt quitter l'hôpital, mais il ne peut rester seul chez lui. C'est pour cette raison qu'il doit rentrer en maison de repos.

Ne sachant pas comment fonctionne une maison de repos, Monsieur préfère d'abord faire une visite. L'assistante sociale de la maison de repos fera la visite et donnera tous les détails à monsieur. Ces informations peuvent être notées pour aider

Monsieur à les retenir.

Monsieur a besoin d'un accompagnement pour être rassuré. Il a un caractère plutôt calme, mais est inquiet pour cette étape.

Monsieur est autonome, il sait se déplacer. L'accompagnement se fera donc en transports en commun. Après la visite, il faudra raccompagner Monsieur.

Le retour d'Ilaria

Je suis allée chercher Monsieur à l'hôpital Molière Longchamp et nous sommes partis pour la maison de repos qu'il devait visiter. En effet, il devrait y être transféré prochainement. L'assistante sociale de la maison de repos nous a reçus. Elle lui a expliqué qu'il serait dans le service du rez-de-chaussée dans une chambre double. Elle lui a montré le jardin et les différentes pièces communes et lui a donné une brochure informative. Elle lui a également expliqué le fonctionnement, l'organisation et les différents services. Monsieur était inquiet concernant les aspects financiers, car il dépend du CPAS, mais il a pu être rassuré par l'assistante sociale de la maison de repos. Il m'a dit qu'il aimait bien l'endroit et en particulier le jardin. La maison de repos lui a plu, car elle correspond à son souhait de se rendre dans un endroit calme. Monsieur ayant donné son accord pour intégrer cette maison à sa sortie de l'hôpital, il sera informé par l'assistante sociale de la maison de repos dès que son transfert pourra y être organisé.

J'ai ensuite raccompagné Monsieur à l'hôpital Molière. L'accompagnement s'est donc bien passé, Monsieur ayant pu être rassuré et accompagné pour découvrir son futur lieu de vie.

Ilaria



Un nouvel outil!

Dorénavant, tous les nouveaux venus au sein de l'Association réalisent un **rapport d'étonnement**. C'est-à-dire qu'après quelque temps au sein de l'Association (3 mois pour les bénévoles, 1 mois pour les permanents), chaque nouvelle recrue est invitée à faire part de ses premières impressions, ses étonnements, au cours d'un entretien. Comme ils ne sont pas encore totalement accoutumés à l'Association, cela leur permet de profiter d'un regard neuf sur celle-ci. Ainsi certaines choses peuvent être mises en évidence, des idées peuvent être relayées et les nouveaux venus peuvent se sentir accueillis dans une dynamique positive.



Deux travailleurs sont venus renforcer les équipes depuis le mois d'avril.

Sophie est notre nouvelle Chargée de l'Orientation sociojuridique. Avec l'équipe des accueillants sociojuridiques qu'elle coordonne, elle est chargée de l'accueil, de l'orientation et du suivi des personnes se présentant au bureau.

Jean-Bosco a, quant à lui, rejoint le Service aux Partenaires. Il prépare et assure le suivi des accompagnements demandés par des travailleurs d'autres services sociaux comme celui qu'Ilaria a réalisé ci-dessus.

Ils prennent la parole pour se présenter:

Sophie

Juriste et avocate de formation, j'ai découvert les Amis d'Accompagner alors que je travaillais déjà dans le secteur social. C'est un bonheur pour moi d'intégrer aujourd'hui cette Association si utile et engagée. Bravo à tous les bénévoles qui font un super boulot, je suis à votre disposition pour toute information.

Hallo, ik ben Jean-Bosco. Ik werk sinds enkele tijd binnen het team « partnership ». Door het hartverwarmend onthaal van mijn collegas, voelde ik me heel vlug thuis in het team en daardoor verloopt de integratie vlot. Nu zou ik graag samenwerken met de nederlandstalige partners: telefoontjes of begeleidingen. Met jullie samenwerking wordt de missie een echt succes. Eendracht maakt macht!

Jurist en advocaat van vorming, ontdekte ik "Les Amis d'Accompagner" terwijl ik al in de sociale sector werkzaam was. Ik vind het een genoegen om vandaag deze Vereniging zo nuttig en toegewijd te integreren. Felicitaties aan alle vrijwilligers die geweldig werk verrichten, ik sta tot uw beschikking voor alle informatie.

Je suis Jean-Bosco, je viens de rejoindre l'équipe de partenariat. Je suis bien intégré dans l'équipe grâce à l'accueil chaleureux de mes collègues. Je serai heureux de collaborer avec les partenaires néerlandophones en répondant aux appels téléphoniques ou demandes d'accompagnement. Avec votre collaboration, nous rempliront notre mission avec succès, car l'union fait la force!

Jean-Bosco

La table ronde des bénévoles de ce mois d'avril avait pour thème:

Je suis tenu au secret professionnel... qu'est-ce que cela implique ?

Peut-on tout se dire au sein de l'équipe ? Pourquoi je ne reçois pas plus d'informations dans mon ordre de mission ? Et dans mon rapport de mission, je mets quoi ? Le bénéficiaire m'a demandé de ne pas en parler, mais c'est trop lourd pour moi, je fais quoi ? Le bénéficiaire est-il au courant de ce que je sais ? Je suis bénévole accueillant, j'ouvre la porte, je sers le café etc... Pourtant je reçois bien des confidences. Que puis-je en faire?...



Voici quelques balises qui nous ont permis de construire notre réflexion autour de ce thème.

Bénévole aux Amis d'Accompagner, une position délicate

Le respect de la vie privée est un droit inscrit à la constitution. Cela signifie que chaque citoyen y a droit et doit le respecter. Cela signifie aussi que le non-respect de la vie privée est passible d'être condamné.

Cette notion de respect de la vie privée fait appel à la « conscience » de chacun puisqu'il n'existe pas une règle applicable à toutes les situations.

Deux notions existent dans la constitution: le devoir de discrétion et le secret professionnel.

C'est le rôle exercé par la personne, travailleur ou bénévole, qui détermine si celle-ci est tenue au devoir de discrétion ou au secret professionnel.

Le confident nécessaire	Le confident choisi
A besoin d'avoir accès à la sphère privée ou à l'intimité du bénéficiaire pour pouvoir exercer son rôle. ex : accueillants sociaux, médecins, avocats...	N'a pas besoin d'avoir accès aux informations privées ou intimes pour exercer son rôle.
Il a parfois besoin de la collaboration de tiers pour réaliser sa tâche. Ce sont ses collaborateurs indispensables . ex : secrétaire, collègue, autres intervenants sur le dossier, accompagnateur de terrain...	Mais, du fait qu'il est en contact avec des personnes fragilisées, isolées ou en difficultés et/ou parce qu'un lien de confiance et de proximité se crée, il reçoit des confidences ex : animateur, bénévole chargé de l'accueil...
Il est tenu au secret professionnel	Il est tenu au devoir de discrétion
Le secret professionnel est l'obligation de se taire au sujet de TOUT ce que j'apprends sur la personne (et pas uniquement sur ce qu'elle m'a dit).	Le devoir de discrétion est le devoir de respecter de la vie privée. Tout citoyen y est tenu.

En cas de nécessité de partager l'information, on parle de **secret partagé**. C'est le cas dans l'ordre de mission, lors de la table ronde, dans le retour de mission...

Ce partage poursuit alors un objectif précis : proposer un suivi pertinent, de qualité et cohérent (lorsque différents intervenants agissent). Le partage doit être un "plus" pour le bénéficiaire, et non un facilitateur ou gain de temps pour les intervenants.

Voici 5 repères pour le partage d'informations

Informez le bénéficiaire que certaines informations devront être partagées

Obtenir l'accord du bénéficiaire pour que l'information soit partagée

Partager avec des personnes poursuivant le même objectif

Partager avec des personnes soumises au secret professionnel

Le partage porte sur le strict nécessaire

Merci à la Plateforme Francophone pour le Volontariat pour toutes ces informations!

Les bureaux actuels

Les futurs bureaux

Rue Émile Sergijsels 23
1081 Koekelberg

De nouveaux locaux ont été trouvés pour accueillir notre activité!

Un plateau d'à peu près 225m², idéalement situé à proximité de trois stations de métro! Il nous reste à aménager celui-ci avant de pouvoir vous y accueillir!



Comment nous aider ?

En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582 « Les Amis d'Accompagner » avec en communication "Don".

Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout don = ou > à 40 € cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2019.

Les Amis d'Accompagner ASBL

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40
1081 Bruxelles
T: 02.411.87.54
bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

02.310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21
1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142 6095 4582
BIC CTBKBEBX

Rejoignez nous sur Facebook

